

janvier 2021

SUD Rail Lutttes Sociales

Journal d'information du syndicat de Paris Sud Est

Solidaires Union syndicale

Tous en grève le 4 février 2021 !

Le 4 février les organisations syndicales Solidaires (SUD-Rail) CGT, FSU et 4 organisations de jeunesse appellent à une grande journée de mobilisation interprofessionnelle.

A la SNCF, les sujets nécessitant l'intervention des cheminots ne manquent pas:

Suppressions de postes, réorganisations, gel des salaires, ouverture à la concurrence.

Ouverture à la concurrence: la SNCF fait le choix stratégique de passer systématiquement par une filiale afin de répondre aux appels d'offre. Cette orientation, conduira à terme à faire basculer tous les cheminots dans des filiales de la SNCF. Quand bien même le groupe SNCF remporterait le marché, ce sera via une filiale, avec transferts du personnel... Quelle victoire ! **Il est donc vital que nous nous battions dès à présent afin que la SNCF réponde directement aux appels d'offre.** Si nous perdons cette bataille, tous les cheminots de TER, Transilien et TET seront dans une filiale de la SNCF d'ici 5 ans. Et ne nous trompons pas sur ce point : **une filiale de la SNCF, ce n'est pas la SNCF.**

Les salaires sont bloqués depuis 7 ans, même si l'accord APLD limitera la casse sur notre pouvoir d'achat, il y a un vrai problème de blocage des salaires à la SNCF générant de nombreuses démissions et d'importantes difficultés de recrutement.

A son arrivée à la présidence de l'entreprise, JP Farandou avait décrété un moratoire sur les réorganisations : aujourd'hui, c'est le retour à la normale...en pire !

Les réorganisations:

- Les charges de travail qui valent d'un établissement à l'autre, avec l'arrivée de 180 JS du Charolais en décembre 2021 ainsi que la suppression des TA.
- La réorganisation au COT.
- Celle des GM de Creil.
- La perte des habilitations sécurité des ASCT (banlieue) en janvier.
- La productivité dans tous les roulements de service.
- Des conditions de RHR indignes depuis 1 an.
- Respect des engagements pris par la direction sur l'évolution de rémunération des agents du Matériel.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les cheminots embauchés sont tous des contractuels et rien n'a été anticipé. **Les nouveaux embauchés ne bénéficient même plus du RH0254.** S'agissant des salaires, c'est le flou le plus total : aucune grille de référence, aucun repère.

Désormais, c'est le salaire « à la tête du client » ! Pratiquement plus aucun texte ne régit le travail des nouveaux embauchés de la SNCF. C'est bien le régime général de la Sécurité Sociale qui s'applique, comment la SNCF va faire pour fidéliser les expériences professionnelles ?

Il est temps de déconfiner notre colère, il faut sortir de l'anesthésie sociale du Covid 19, les enjeux sont trop importants.

Tous en grève le 4 février 2021, venez nombreux à l'AG régionale à 11h au centre de tri postal en gare de Lyon.

SUD-Rail au côté des salariés de Grandpuits.

Les salariés de Grandpuits sont en grève reconductible depuis le 4 janvier contre la fin du raffinage de brut.

D'un point de vue social, **ce sont plus de 700 salariés qui risquent de se retrouver sur le carreau** : 200 à Total et 500 chez les sous-traitants. Dans le bassin d'emploi du sud Seine-et-Marne, c'est une catastrophe.

D'un point de vue écologique, malgré le *Greenwashing* qui accompagne ce projet, ce n'est guère mieux. En effet, si l'arrêt des opérations de raffinage sur ce site de Grandpuits signifiait une raffinerie de pétrole en moins dans le monde, cela pourrait donner à réfléchir... Mais pas du tout ! **C'est juste une nouvelle opération de délocalisation, qui consiste à faire raffiner le pétrole dans des pays aux normes sociales et environnementales de bas niveau.** En effet, le pipeline de 260 KM qui relie le port du Havre à la raffinerie de Grandpuits est obsolète, il faudrait donc le remplacer pour un coût de 600 millions d'euros. **C'est bien là, la principale raison de la fin des opérations de raffinage de Grandpuits, le refus par Total de construire un nouveau pipeline.**



Le site serait reconverti dans le bio-carburant, entraînant la suppression de 700 postes de salariés du bassin d'emploi. **Catastrophe sociale, perte de compétences industrielles, hypocrisie écologique, tout nous pousse à soutenir ces salariés en grève reconductible.** Voilà pourquoi les militant.es SUD-Rail sont venu.es plusieurs fois aux AG et rassemblements des salarié.es de Grandpuits afin d'apporter la solidarité ouvrière et financière si nécessaire dans ce type de moment.

SUD-Rail signe l'accord APLD.

Face à la baisse importante du trafic il était important d'obtenir un accord d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) afin de sécuriser l'avenir social des cheminotes et des cheminots. **Après avoir consulté l'ensemble de ses adhérent.e.s, SUD-Rail a signé cet accord.**

Seront concernés par cet accord APLD :

Uniquement les cheminot.e.s de SNCF voyageurs : TER, Transilien, TGV, TET. Cet accord concerne aussi bien celles et ceux qui sont au statut que les contractuels. Pour les autres cheminots (Fret, Réseau, la SNCF, G&C), la mise en place d'un accord nécessitera la signature d'un avenant.

Pour combien de temps ?

L'accord APLD s'appliquera à partir du 1er février 2021, pour une période 18 mois.

Si un accord n'avait pas été signé, les cheminots auraient-ils été en activité partielle ? La réponse est clairement oui, avec ou sans accord, la SNCF est, depuis mars 2020, éligible à l'activité partielle, elle peut donc y avoir recours sans l'accord des organisations syndicales. **Donc la question n'est pas de savoir s'il y aura de l'activité partielle en 2021, mais plutôt comment sera appliqué le chômage partiel aux cheminot.e.s.**

Pas de licenciement économique pour les agents contractuels !

Le risque numéro 1 de cette période difficile est le licenciement économique des cheminot.e.s contractuel.les. Aujourd'hui, rien n'empêche légalement la SNCF de faire un plan de licenciement économique des contractuel.les. Dans un contexte où la SNCF risque de perdre 7 milliards d'euros sur 2 ans, nous n'avons pas fait le pari, un peu risqué à nos yeux, de compter uniquement sur la direction pour ne pas faire de plan de licenciement. **Avec cet accord APLD, il n'y aura pas de licenciement économique de cheminot.e.s contractuel.les pendant toute la durée de l'accord.**

Réduction du temps de travail :

L'accord APLD limite cette réduction à 40% au maximum (50% en cas exceptionnel) au lieu des 100% du droit commun.

Rémunération :

Le droit commun permet une indemnisation équivalant à 70% du brut, 60% à partir du 1er février 2021. L'accord APLD maintient la rémunération à 100% du traitement, prime de travail, prime traction, prime de réserve, ainsi que l'ensemble des indemnités fixes mensuelles. L'accord maintient 100% de la prime, la GIR, la PFA, la gratification d'exploitation et de vacances.

Pour les agents ayant de forts EVS, cette rémunération est maintenue à 90% net (hors allocation de déplacement) sur la période d'activité partielle. Donc sur l'ensemble de la période (18 mois), c'est-à-dire avec les périodes de travail à 100% (60% du temps) la rémunération est garantie à au moins 96% (hors allocation de déplacement).

Si nous n'avions pas signé l'accord APLD, la rémunération des agents aurait pu baisser jusqu'à 30% en brut (40% à partir du 1er février 2021). Certains font le pari de dire « oui mais la SNCF ne l'aurait pas fait »... Nous, nous préférons ne pas prendre de risques : notre priorité était d'abord et avant tout de sécuriser la rémunération des agents.

Et nos congés CA/RM/RU/RQ :

L'accord APLD sécurise les CA/RM/RU/RQ. C'est-à-dire que si le gouvernement vote un décret, comme il le fit en 2020, pour imposer 6 RTT, la direction ne pourra pas appliquer ce décret à la SNCF. Vos CA/RM/RU/RQ sont sécurisés pour 18 mois.

Autres engagements garantis :

- Maintien des allocations chômage.
- Garantie de frais de santé et de prévoyance.
- Droits à la retraite des agents au statut et contractuels.
- Acquisition de points de retraite complémentaire pour toute la période.
- Attribution de l'AFS.
- Maintien des budgets de fonctionnement et activités sociales des CSE et des CASI.

La signature de l'accord APLD n'est pas un chèque en blanc donné à la direction. Comme nous l'avons toujours fait, SUD-Rail sera toujours aux côtés des cheminot.e.s pour combattre les réorganisations et la casse de nos acquis.



Union syndicale
Solidaires

Vos élus du CSE TN D&R

Sylvain DOMINIAK **ETP**

Olivier AUMIS **EST**

Radia LOOITA-BASSIER **EST**

Sandrine BORILLER **EST**

Ludo BALLESTER **TMV**

Christophe BROSSILLON **TMV**

Samantha MARTINEZ MEDINA **ETP**

Lionel GAMERO **TMV**

Frédéric AGBO **EST**

Yovenn ENYENGUE DIPOKO **EST**

Ludivine DHIVER MAHON **ETP**

Matthieu JOSEPH **TMV**

Yacine KHELLADI **ETP**

Sylvain DOMINIAK **ETP**

Zineb BRAHIMI **EST**

Nader EL HANDAZ **EST**

Jérémy GARCIA DANTAS **ETP**

Laurent PASTOL **TMV**

Thierry CLAIN **TMV**

Antoine MENDY **TMV**

Vos élus du CSE axe TGV

Christophe HUGUET **TSEE**

Tony DELLAC **TSEE**

Mélanie LE VEUZIT **ESV**

Laetitia BOUCHET **ESV**

Flavien MOURLAM **ESV**

Renald SZPITALNIK **ESV**

Vos élus du CSE Gares & Connexions

Xavier ANSELME **E.M&T**

Nicolas INGELAERE **E.M&T**

Vos élus du CSE RESEAU ILE DE FRANCE

Julien DESMARETZ **EIC PSE**

Votre élue du CSE TER BFC

Julie LOOMANS **ET BFC**